



Les détenus privés de sevrage ?

Rubrique : actualités - Date : vendredi 9 janvier 2004

Au courrier des lecteurs de Libération la lettre d'un détenu incarcéré à la prison de la Santé qui dit que la hausse des prix du tabac est « presque un soulagement » et qu'il a décidé d'arrêter de fumer.

Mais, dit il aussi, « le seul problème c'est qu'ici on privilégie des psychotropes, des neuroleptiques et autres Subutex, prescrits sans modération aux détenus qui deviennent par la suite des morts vivants ambulants » alors que toute demande de « substitution nicotinique est systématiquement rejetée ». Il affirme dépenser 25 euros par semaine en cigarettes et vouloir consacrer cet argent à l'achat de patchs.

Réponse du médecin « Sachez qu'ici on ne vend pas de patchs » et le lecteur détenu de préciser « en revanche on peut acheter jusqu'à deux cartouches par semaine ». Regrettant que de ce fait ses deux codétenus non fumeurs « inhalent la fumée en permanence dans une cellule de 9 m² », il revendique « Moi aussi, je suis victime du tabac. J'estime que j'ai le droit de bénéficier d'un traitement de substitution ».